Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260924-DEL_2026_122-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Six, le 24 Septembre à 18 H 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

*Étaient également présents :*
Annie RAMIREZ, Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Delphine BRIAND, Dominique LOUIS, Sandrine TURLURE, Christian FAUCHEUR, Cécile BERGER, Jean-René LE PIQUET, Capucine FALOURD, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Laëtitia MÉLOIS, Hugues DEVAUX-MARKOV

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*
Clément MACHETEL a donné procuration à Régis KERDELHUÉ
Anne-Laure MORGON a donné procuration à Robert HÉNAULT
Fabienne RICHAUD a donné procuration à Cécile BERGER
Alexandre SAHAL a donné procuration à Marie-Claire DECROIX
Gérald TOUCOURT a donné procuration à Louis MEDICA

*Absent (s) excusé(s) :* Franck LÉNA
*Secrétaire :* Mme Cécile BERGER

| | |
|---|---|
| Date de la convocation | 17 Septembre 2026 |
| Date de l'affichage | 18 Septembre 2026 |
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de présents | 27 |
| Nombre de votants | 32 |

---

**2026_122** **Attribution d'une subvention à l'association Océan Art Grafik pour l'organisation du festival Bulles d'Océan 2026**

*Rapporteur* : A. Ramirez

L'association Océan Art Grafik sollicite le soutien financier de la commune de Guidel pour l'organisation d'une nouvelle édition du festival Bulles d'Océan, qui se tiendra les 7 et 8 novembre 2026.

Consacré au 9ème art, cet événement accueillera cette année 34 artistes. L'édition 2026 sera par ailleurs dédiée à l'association Rêve de Clowns.

Le budget global prévisionnel de la manifestation est estimé entre 18 000 € et 19 000 €. Les principales dépenses concernent notamment la location de la salle, l'hébergement et la restauration des artistes, leurs déplacements ainsi que les frais de communication et de publicité nécessaires à la promotion de l'événement.

En 2025, la commune de Guidel avait accompagné l'organisation du festival par l'attribution d'une subvention de 1 000 €, contribuant ainsi à la prise en charge de ces différents frais.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260924-DEL_2026_122-DE

Pour l'édition 2026, l'association Océan Art Grafik sollicite à nouveau le soutien de la commune.

Compte tenu de l'intérêt culturel de cette manifestation et afin de poursuivre l'accompagnement apporté par la commune à cet événement, il est proposé de reconduire le montant attribué en 2025 et d'accorder à l'association Océan Art Grafik une subvention de **1 000 €** pour l'organisation du festival Bulles d'Océan 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Culture, jumelages et sports du 14 septembre 2026,

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Océan Art Grafik pour l'organisation du festival Bulles d'Océan 2026.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,
Guidel, le 25 Septembre 2026

La secrétaire de séance,
Cécile BERGER

Le Maire,
Régis KERDELHUÉ

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.